

**12NEGOCE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 800 euros**  
**Siège social : 6, Impasse de Picardie**  
**21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR**  
**847 977 436 RCS DIJON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE LA GÉRANCE DU 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
Le trois mars,  
A 17 heures 30

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Alain ROUSSEAU, demeurant 6 Impasse de Picardie 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR,

Gérant de la société 12NEGOCE, société à responsabilité limitée au capital de 1 800 euros, divisé en 180 parts sociales, rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 janvier 2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 1 200,00 euros pour le ramener de 3 000,00 euros à 1 800,00 euros, par voie de rachat 120 parts sociales détenues par la SAS SOFIGATIS, représentée par son Président, Monsieur Cédric AMIOT, moyennant un prix unitaire de 166,67 euros, soit un prix total de 20 000,40 euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 10 000,00 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de DIJON 31 janvier 2025 ;

- à la date du 3 mars 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 3 mars 2025, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

**Monsieur Alain ROUSSEAU**  
Le Gérant

